

A partir du 13 janvier 2015, l'inscription des poneys / chevaux sur les listes sport ou club est remplacée par un **enregistrement gratuit sur le site de la FFE : FFEcompet.**

Deux types d'enregistrements sont possibles :

- **FFE** - obligatoire avant tous types d'engagement en compétition FFE et FEI : Club, Poney, Amateur, Pro, Internationaux
- **SHF** - obligatoire avant tous types d'engagement en compétition SHF : jeunes chevaux et jeunes poneys.

Pour réaliser ces enregistrements, le cheval devra impérativement être enregistré au SIRE.

Pour tous les chevaux précédemment inscrits sur les listes sport, poneys ou club, cet enregistrement devra être également effectué sur le site FFEcompet dans un délai de 6 mois pour régularisation, soit avant le 13 juillet 2015.

Lors de cet enregistrement le déclarant devra être le propriétaire ou la mandataire du propriétaire du cheval et indiquer le nom de celui-ci. **La carte d'immatriculation du cheval devra être à jour** (propriétaire enregistré au SIRE). Si ce n'est pas le cas le cheval pourra être interdit de compétition passé un délai de régularisation de 3 mois. Le règlement FFE ou SHF stipule les autres conditions devant être remplies, et vérifiées au moment de l'engagement, notamment :

- le document d'identification devra être certifié (ou validé) par un identificateur habilité et enregistré au SIRE. (<http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/au-cours-de-la-vie/validation-ou-certification-didentite.html>)
- selon le type de compétition, des critères spécifiques pourront être requis (origines certifiées, taille, race, âge, etc.)

Pour en savoir plus sur les démarches à réaliser pour sortir en compétition, consultez :

- le site FFEcompet - enregistrement d'un cheval :
(<http://www.ffe.com/toutsavoir/Poneys-Chevaux/Enregistrement-FFE-d-un-cheval-poney>)
- la page Démarches SIRE Participation aux compétitions :
(<http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/au-cours-de-la-vie/participation-a-des-competitions.html>)